



Procès-verbal de la réunion du lundi 16 octobre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis au foyer rural de La Feuillie, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 9 octobre 2023.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 62 Pouvoirs : 7 Votants : 69.

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Décarnelle R. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Dieutre S. Petit S. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Boos P. Lesueur C. Asselin F. Dury P. Odin M. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A ; Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Barthélémy N. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Joly S. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Rimbert C. Beauvils A. Coutard G. Dochy A. Ancelin C. Frere P. But D. Dion P. Haché J. Gilles M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absente excusée: S. Aché.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à B. Nottias
- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- P. Dupuis excusée, pouvoir à P. Dury,
- T. Martin, excusé, pouvoir à F. Asselin
- C. Morda, excusée, pouvoir à P. Legay,
- J. Buquet excusé, pouvoir à F. Bourguignon
- J.Y. Duflos excusé, pouvoir à J.P. Henry

Secrétaire de séance : Michelle Bellay.

M. Picard, président remercie la commune de La Feuillie, pour son accueil dans la salle communale.

Tarification de la redevance incitative et conditions de fonctionnement du service du SIEOM au 1^{er} janvier 2024.

M. Picard indique que le conseil s'est réuni le 28 septembre dernier, pour définir les modalités du fonctionnement du service du SIEOM au 1^{er} janvier 2024. La décision prise à la large majorité lors de ce conseil a peut-être été un peu trop brutale. Suite à un certain nombre de retours des usagers, une demande a été faite auprès des élus pour savoir si la délibération devait être conservée. Les élus ont souhaité se réunir à nouveau pour étudier d'autres possibilités de financement de ce service. A ce sujet, M. Picard remercie les délégués qui ont répondu au message.

M. Picard rappelle que la T.G.A.P subit une très forte augmentation qui va devoir être absorbée dans le budget du SIEOM. Il ajoute que les 3 déchetteries vont devoir faire l'objet de travaux afin d'être mises en conformité avec la loi sur la protection de l'environnement. L'an prochain, l'obligation de collecter les biodéchets verra le jour et ce sera une charge supplémentaire pour le budget annexe du SIEOM.

M. Cosquer pense qu'il y a eu un problème de communication sur le sujet.

M. Legay rappelle que la redevance incitative a été baissée de 10 % il y a 6 ans et ajoute que la TGAP coûtait auparavant 19 €/tonne, pour passer à 65 €/tonne en 2025. Il indique que cette baisse n'aurait peut-être pas dû être réalisée à ce moment-là.

M. Picard demande les retours que les élus ont reçu par rapport aux conditions votées lors du dernier conseil.

Mme Dieutre indique que les retours portent sur le fait que chaque passage en déchetterie serait payant et le nombre de levée qui baisse.

Mme Duval pense qu'il faudrait référencer les usagers et s'adapter par rapport à leur besoin d'accéder en déchetterie, car un usager qui n'a pas de pelouse par exemple n'a pas les mêmes besoins que celui qui en possède une.

M. Nottias répond que l'idée avait été étudiée, avec un accès différent pour les usagers qui viendraient déposer uniquement de la pelouse. Un essai a été fait, concernant les déchets verts, afin qu'ils soient acheminés à l'usine de méthanisation de Dampierre, mais ceci n'a pas fonctionné, car les déchets n'étaient pas correctement triés, les usagers n'ont pas joué le jeu.

M. Joly demande s'il est possible de mettre en place 2 systèmes différents pour accéder à la déchetterie avec une carte pour les encombrants et une pour les déchets verts.

M. Legay répond que c'est compliqué à gérer car un usager qui va à la déchetterie met aussi bien des déchets verts dans sa remorque que des encombrants.

M. Gaillon indique qu'il a investi dans un robot de tonte, et de ce fait, n'a plus de gazon à déposer en déchetterie.

M. Beauvils indique qu'il serait intéressant que le camion passe une fois par mois dans les communes rurales pour collecter les déchets ce qui permettrait ainsi de faire des économies. D'après le retour qu'il a obtenu de ses administrés, ils vont environ 5 fois/an à la déchetterie et ne veulent pas payer pour les usagers qui y vont beaucoup plus.

M. Décarnelle pense qu'un passage mensuel suffirait (pour les O.M.R) dans les communes rurales.

M. Picard rappelle que les marchés sont signés jusqu'en 2025 pour les O.M.R, et que le contrat prévoit un passage tous les 15 jours dans les communes rurales.

M. Cosquer demande pourquoi ne pas mettre en place un forfait avec un nombre de passage et au-delà de ce nombre, faire payer à chaque passage en déchetterie.

M. Décarnelle indique qu'il a reçu un administré qui lui a déposé un flyer du département 49, où il est indiqué que le brûlage des tailles de haie et herbes sèches, est autorisé.

M. Picard indique que c'est le règlement départemental sanitaire de Seine-Maritime qui fait l'objet d'un arrêté dans lequel est précisé cette interdiction dans le 76.

Mme Baguet demande pourquoi de ne pas mettre en place la TEOM.

M. Picard répond que la proposition a été faite lors du dernier conseil, mais que les élus n'y sont pas favorables.

M. Galloo indique, que d'après l'étude réalisée sur la TEOM, 87% des usagers payaient moins cher qu'en redevance. Il constate que depuis le passage à la redevance, il y a des déchets partout, en 2021, cela représentait 225 m3. Il déplore que certains usagers ne paient pas de redevance et déposent leurs ordures chez d'autres personnes...

M. Legay ajoute que l'Etat prend 8% sur cet impôt (TEOM) que les administrés devront tous payer.

M. Galloo indique qu'avec la TEOM tous les usagers sont répertoriés.

M. Dion indique qu'il serait injuste de revenir à la TEOM, et ajoute qu'avant de lancer des chiffres, une communication aurait dû avoir lieu. Il est difficile de remettre en cause aujourd'hui la décision prise lors du conseil du 28 septembre dernier. Pour finir, il indique qu'il faut arriver à ne plus produire de déchets verts.

Mme Devillerval a reçu les réflexions suivantes : pourquoi dans l'Oise, c'est beaucoup moins cher.

M. Picard répond que ça leur coûte moins cher dans l'Oise car les usagers sont en TEOM, et que la Seine-Maritime dépend d'un schéma départemental de traitement des déchets ménagers qui fixe les points agréés qui ne sont pas toujours à proximité des déchetteries locales.

M. Picard laisse la parole à Mme Binard qui présente un tableau de répartition de la redevance qui va pouvoir être modifié en fonction des propositions faites sur le nombre de levée, ou encore le nombre d'entrée en déchetterie.

M. Legay indique qu'il ne faut pas ajouter les entrées payantes à la déchetterie, mais les inclure dans le forfait comme auparavant, il votera en faveur d'une augmentation de 21%.

M. Picard rappelle que cette proposition a été faite au conseil du 28 septembre dernier et n'a pas été votée.

M. Gaillon ajoute que dans ce système, tout le monde paiera pour l'accès à la déchetterie sans pour autant utiliser ce service.

M. Larchevêque indique qu'il faudrait rechercher les usagers qui ne paient pas de redevance actuellement.

Il est proposé à l'écran de visualiser le tableau en restant sur les conditions actuelles des 13 levées et libre accès à la déchetterie. Suivant la contenance du bac, on observe une augmentation en 2024 de 40 € environ pour les plus petites contenance.

M. Picard ajoute qu'il faut travailler sur les conditions d'accès à la déchetterie car cette dépense pèse lourdement dans le budget du SIEOM. Il souligne que 25% des usagers badgent à la déchetterie plus de 15 fois/an. Il faudra être vigilant sur les professionnels qui empruntent les badges des particuliers pour entrer en déchetterie.

M. Nottias indique que le groupe de travail avait réfléchi sur un nombre limité de passage, de cette manière, les usagers ne prêteraient peut-être plus leur badge systématiquement.

M. Cosquer indique qu'il a vidé une maison en région parisienne, où il a demandé une dérogation pour faire 15 passages en déchetterie, car sinon, l'accès est limité à un passage par mois.

Mme Legendre demande pourquoi l'accès à la déchetterie ne pourrait pas être payant à partir du 5^{ème} passage, par exemple.

M. Lesueur a remarqué que lorsqu'il s'est rendu à la déchetterie, tous les agents présents ne travaillaient pas. Mme Deschamps partage cet avis.

M. Picard répond qu'il ne peut pas laisser tenir de tels propos et que les agents sont dans le service et ils travaillent. Il rappelle que les conditions de travail des agents de déchetterie ne sont pas toujours des plus faciles.

M. Cosquer fait remarquer qu'il a eu de son côté des retours positifs des équipes présentes sur les sites qui se mettent au service de la population.

M. Galloo félicite également le travail des agents du SIEOM.

M. Nottias ajoute que ce travail n'est pas toujours facile pour les agents et que les usagers ne sont pas toujours corrects avec eux.

Mme Troussé pense que les usagers ne voient que les 8 euros par passage en déchetterie, coût qui leur paraît élevé.

M. Cosquer demande si la baisse de passage en déchetterie n'engendrera pas de diminution du personnel.

M. Picard répond que les agents doivent être présents, même s'il y a moins de passage. Ce qui serait souhaitable, c'est de rationaliser les passages, pour limiter les rotations de bennes.

M. Nirlo demande combien d'abonnés passent en déchetterie.

Mme Binard répond que sur les 14 611 particuliers qui sont inscrits à la redevance, seuls 8 316 usagers ont demandé un badge, 57% des usagers utilisent les déchetteries.

Mme Bréquigny indique qu'elle connaît des usagers qui ne vont jamais à la déchetterie. Dans les communes, il est possible de mettre en place des composteurs. Il existe également le mulching.

M. Galloo indique qu'en 2021, les déchets verts représentent plus de 8 000 tonnes. Il pense qu'il est possible d'en garder une partie dans son jardin et la laisser se décomposer.

Mme Cumont pense qu'il faudrait réduire le nombre de levée du bac O.M.R afin de faire des économies.

Mme Lesueur demande si le changement de bac serait gratuit.

M. Picard répond que cela paraît difficile à faire si on reste sur le forfait où l'on augmente de 21% avec passage illimité en déchetterie.

Mme Lesueur demande si la CC4R peut envisager plus de communication auprès des écoles, car les enfants sont réceptifs et communicants.

M. Picard indique qu'une délibération sera présentée à l'ordre du jour du prochain conseil pour recruter un agent dans ce domaine.

M. Picard clos le débat en proposant aux élus de voter sur la proposition suivante : augmentation de la grille tarifaire de 21 % au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à la majorité cette grille tarifaire 2024, par 8 voix contre de Mmes et Ms. Galloo, Bréquigny, Gaillon, Bague, Beauvils, Nottias, Dion P. et Ancelin. 10 abstentions

de Mmes et Ms Larchevêque, Guedes, Odin, Grisel, Petit, Dion O. Décarnelle, Duval, Letellier et Joly.
Et 51 voix pour.

Mme Carpentier et M. Grisel quittent la séance.

M. Picard demande aux élus de voter sur la grille indiciaire des professionnels avec un badge d'accès en déchetterie au prix de 15€/an et le paiement à chaque passage en fonction de la nature des déchets déposés.

M. Legay pense que si cette mesure est validée, c'est encore le particulier qui va payer, puisque le professionnel va facturer l'enlèvement des déchets à la déchetterie sur la facture de son client.

M. Picard conclut en proposant de ne pas modifier les modalités pour les professionnels, même si ce système n'est pas satisfaisant. Il est difficile de mettre en place pour les professionnels un système différent pour une année. M. Picard ajoute que la recyclerie a ouvert à Gournay en Bray et qu'il est possible de déposer des objets d'occasion ou à faire réparer, plutôt que de jeter.

Mme Ancelin indique qu'elle vote contre, car les changements pour les professionnels ne sont pas appliqués. Elle ne trouve pas juste pour le groupe de travail qui a proposé des nouvelles modalités de ne pas retenir ces propositions.

M. Picard répond qu'il ne partage pas cet avis, et que le travail de ce groupe d'élus était nécessaire et a permis le débat de ce soir.

Informations et questions diverses

Prochain conseil :

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 9 novembre à 18h30 à Gancourt Saint Etienne.

Rappel du règlement intérieur :

M. Picard rappelle le contenu de l'article 12 du règlement de fonctionnement de l'assemblée délibérante qui consiste à prévenir le délégué suppléant en cas d'empêchement du délégué titulaire (pour les communes ayant un seul délégué). Si le suppléant n'est pas disponible, le délégué titulaire pourra donner pouvoir au délégué de son choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

